

ARRÊTÉ N° 2022 – 11

*RELATIF AU TARIF DU STAGE INTENSIF POUR LES ETUDIANTS INTERNATIONAUX
« IMMERSION EN PROVENCE »*

Le Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu la délibération n° 2020/10/10-2 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le Conseil d'administration et délégation de pouvoir au directeur ;
Vu la délibération n°22/03/12-6 du Conseil d'administration du 12 mars 2022 relative au stage intensif pour les étudiants internationaux « Immersion en Provence » ;
Vu le règlement intérieur;

ARRÊTE

Article 1 : Tarif du stage intensif pour les étudiants internationaux

Le montant de la participation financière au stage est fixé à 390 € nets par étudiants.

Article 2 : exécution

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'établissement.

Fait à Aix-en-Provence, 6 juillet 2022

*Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.*



DATE D’AFFICHAGE : 12/07/2022